

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 11 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte

NOR : MENH2104180A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 11 février 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte dans les sections et options suivantes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) :

Concours externe :

- Mathématiques.

Concours interne

- Lettres : lettres modernes ;
- Mathématiques.

Les épreuves sont celles définies par l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n° 2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte.

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe et du concours interne auront lieu, pour chacune des sections, le mercredi 26 et le jeudi 27 mai 2021.

Ces épreuves auront lieu dans les centres suivants : Mayotte, Saint-Denis de La Réunion, service interacadémique des examens et concours (Arcueil, 94114).

Les candidats déterminent le centre dans lequel ils souhaitent passer les épreuves au moment de l'inscription.

Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admission se dérouleront :

- au service interacadémique des examens et concours (Arcueil, 94114) pour les candidats ayant choisi de passer les épreuves d'admissibilité dans ce même centre ;
- à Mayotte pour les candidats ayant choisi de passer les épreuves d'admissibilité à Mayotte et à Saint-Denis de La Réunion.

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront formulées à l'aide d'un dossier imprimé d'inscription.

Le téléchargement des dossiers sera effectué par internet à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>, du mardi 16 février 2021, à partir de 12 heures, au mardi 16 mars 2021, 17 heures, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de se connecter pour télécharger le dossier d'inscription, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au rectorat de Mayotte, division des examens et concours (bureau DEC 2), BP 76, 97600 Mamoudzou, en joignant une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse précédemment indiquée au plus tard le mardi 16 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier posté après cette date ne pourra être pris en considération.

Pour l'épreuve d'admission du concours interne, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Les candidats envoient leur dossier par voie électronique (fichier au format PDF) à l'adresse suivante : cnalmayotte-dgrh@education.gouv.fr, au plus tard le vendredi 14 mai 2021, à 23 h 59, heure de Paris. Un accusé de réception en confirmera la réception par l'autorité organisatrice du concours.

Le candidat veillera à préciser dans l'objet du message la section du concours : « lettres » ou « mathématiques ».

Tout dossier transmis hors délai entraîne l'élimination du candidat.

Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au rectorat de Mayotte, division des examens et concours (bureau DEC 2), BP 76, 97600 Mamoudzou, suivant les modalités fixées par celui-ci au plus tard le mardi 30 mars 2021 avant minuit.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts à chacun des concours ainsi que leur répartition par section.

Nota. – Pour tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser à la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Mayotte (bureau DEC2). Les candidats peuvent également obtenir toutes les informations relatives aux inscriptions à l'adresse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS AFFECTÉS À MAYOTTE

**A envoyer en recommandé simple au rectorat de Mayotte, division
des examens et concours (bureau DEC 2), BP 76, 97600 Mamoudzou**

(Session 2021)

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M., Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de famille :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :
COCHER OBLIGATOIREMENT LA CASE CORRESPONDANTE AU CONCOURS CHOISI	
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Mathématiques <input type="checkbox"/>	Lettres : lettres modernes <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/>

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat.
Le dossier d'inscription dûment complété devra impérativement être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le mardi 16 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à , le

Signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.